

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 novembre 2017

Objet : RD - Sollicitation du bonus performance énergétique dans le cadre des Contrats ambition région CAR pour soutenir les travaux de rénovation énergétique de l'opération mon Pass' Renov

- date de convocation le 03 novembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Stéphane Bochet

Pierre Duperier

Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Gérard Marcucci

Michel Dyen

Christophe Richel

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Jean-Luc Berthalay - de Sylvie Koska à Aloïs Chassot - de Pierre Perez à Jean-Claude Davoine

- conseillers excusés : 19

Josiane Beaud - Luc Berthoud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Daniel Rochaix - Philippe Trepier - Alexandra Turnar

Bureau du 09 novembre 2017

délibération **n° 208-17**

objet **RD - Sollicitation du bonus performance énergétique dans le cadre des Contrats ambition région CAR pour soutenir les travaux de rénovation énergétique de l'opération mon Pass' Renov**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, expose que la Communauté d'agglomération, dans le cadre du Programme local de l'habitat 2014-2019, a mis en œuvre l'opération mon Pass' Renov qui vise à réduire les consommations énergétique du parc de logement privé du territoire, et ainsi participer à la préservation de la qualité de l'air.

Pour faciliter sa mise en œuvre, un bonus performance énergétique est mobilisable dans le cadre des Contrats ambition région. Ce bonus permettra de compléter les aides actuelles et ainsi d'améliorer le taux de passage à l'acte, qui, aujourd'hui, malgré plus de cinquante copropriétés suivies, reste faible.

Aussi, il convient d'adresser un dossier de demande de subvention à la Région.
Ce dossier doit décrire le contexte et les objectifs du projet ainsi que son plan de financement.

Les critères techniques d'attribution de l'aide de la Région sont cohérents avec ceux de mon Pass' Renov.

La Région précise toutefois que :

- le montant de l'aide régionale et le montant de l'aide locale cumulés ne peuvent excéder 20% du montant des travaux éligibles,
- le montant de l'aide régionale est inférieur ou égal au montant de l'aide locale,
- le total de l'aide régionale ne pourra excéder 10 % de la dotation de base reçue dans le cadre du CAR.

Afin de rechercher le meilleur effet levier pour accompagner l'équilibre des plans de financements, et tenant compte des retours d'expériences conduites sur le territoire, la Communauté d'agglomération pourrait solliciter une adaptation de ses modalités auprès de la Région :

- possibilité de cumuler, pour les projets de rénovation globaux ambitieux l'aide de 2 000 € de la Communauté d'agglomération à un bonus de la Région de 2 000 € pour inciter à la performance des travaux,
- autoriser jusqu'à 35 % d'aide cumulable pour les travaux éligibles au référentiel mon Pass' Renov,
- demander une somme correspondant à la moitié de l'enveloppe attribuée par la Communauté d'agglomération, soit 40 000 €.

Il a été estimé un volume de 195 logements aidés sur les trois années de cette convention portant le montant global d'aide de 390 000 € tous financeurs confondus.

Vu les statuts qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 010-07 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau en matière de demandes de subventions,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le bonus performance énergétique dans le cadre des Contrats ambition région,

Article 2 : approuve les propositions à transmettre à la Région,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette décision,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 208-17

Objet de l'acte : RD - Sollicitation du bonus performance énergétique dans le cadre des Contrats ambition région CAR pour soutenir les travaux de rénovation énergétique de l'opération mon Pass' Renov

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 09 novembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171109-lmc1H20327H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20327H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2017